



Licenciée pour non rentabilité

Par **okssilon**, le **23/01/2017** à **19:52**

Bonjour, rnrnDébauchée de mon entreprise où j'étais cadre depuis 14 ans, comme responsable grands comptes incentive, puis embauchée il y a 22 mois (9 mars 2015) pour la création d'un département "STIM"&"cadeaux d'affaire", je devais en être l'experte ! Je partais pour un nouveau challenge... La joie de ce nouveau challenge s'est transformé en fiasco ! rnrn en effet l'entreprise en question n'était pas du tout prête à m'accueillir, (mon patron me l'a avoué) pas de parcours d'intégration et la haine de tous les commerciaux qui voyait en moi un danger pour leurs portefeuilles, mon plan d'action jeté aux oubliettes, et moi avec... la direction m'a proposé de switcher sur le comité d'entreprise parisiens (avec uniquement un fichier prospect) tout en continuant la partie entreprise et toujours ORALEMENT rnrn Je précise que depuis mon embauche je n'ai pas de contrat de travail, pas de fiche de mission, mon statut est erroné (en effet je ne suis plus cadre), ainsi qu'un défaut de qualification sur ma fiche de paie. et bien entendu les objectifs m'ont été donné oralement, 250K€ pour les chèques cadeaux et 250 k€ pour le négoce (à noter, aucune formation sur les colis et les jouets) rnrn j'ai réalisé 800 % de l'objectif chèques cadeaux, et "raté" le négoce. rnrn bref, le 30 déc 2016 nous recevons un mail (les 40 cciaux) "convocs entretiens et réunions d'information 2017", mon entretien est prévu le 11 janv 2016. rnrn l'entretien se déroule, mon DG et le dir co m'expliquent que je ne suis pas rentable et m'annonce mon licenciement ! bref comme tout est fait à l'arrache s'en suit une discussion avec mon DG qui a l'outrecuidance de me proposer de faire passer l'entretien du 11 comme l'entretien préalable à mon licenciement et me propose 10 k€ +solde de tout compte ou un licenciement pour non rentabilité; j'a refusé son offre et il m'a demandé de réfléchir, d'être raisonnable rnrn Je dois rappeler mon DG, demain, pour lui donner ma réponse : rnrn je souhaite partir avec 20 K€, la voiture de fonction + une formation de type licence. rnrn cette entreprise est composée de 140 salariés, elle s'adresse aux CE mais n'en a pas elle même car mon patron pense qu'il est au dessus de toutes les lois de ce fait pas de DP, CHSCT, rnrn En conclusion, je pense que mon patron va refuser ce que je propose, la suite pour moi : Actions prudhommales avec l'aide des syndicats + avocats, qu'en pensez vous ? Est ce une bonne

issue ? je vous remercie pour les conseils que vous pourrez m'apporter .ncordialement
rnOkssilon